

## DECISION DU MAIRE 2024/052

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

### OBJET :

**Demande de subvention – appel à projets « chèque arbres 71 »**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu le projet de la ville de Bourbon-Lancy de procéder à la plantation d'arbres et d'arbustes pouvant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention au titre de l'appel à projets « chèque arbres 71 »,

Considérant que ce projet représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

**ARTICLE 1 :** De solliciter une subvention au titre de l'appel à projets « chèque-arbres 71 » pour la plantation d'arbres et d'arbustes sur l'ensemble du territoire communal.

**ARTICLE 2 :** Le montant sollicité est de 500 € pour un montant de dépenses TTC s'élevant à 2 951.19€.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- au Comptable Public, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 26 septembre 2024

Edith GUEUGNEAU  
Maire

